Cinquante quatrième année. - N° 197 A Vendredi 9 octobre 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 186

15 – CANTAL

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AURILLAC

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20200189. *Date de parution :* 29 septembre 2020.
Annonce numéro : 496. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

883 385 262 RCS Aurillac.
SNC AMILHAUD.
Forme : Société en Nom Collectif.
Capital : 2000.00 EUR.
Adresse : 4, Avenue Des 12 et 24 Juin 1944, 15300 Murat.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 50 000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Presse papeterie librairie sis à Murat (cantal) 4 avenue Hector Peschaud. Fonds qui sera exploité à l'adresse de l'établissement principal..
Adresse : 4, Avenue Des 12 et 24 Juin 1944, 15300 Murat.
Précédent propriétaire : 430 301 812 RCS Aurillac. **AMILHAUD** (Régine).
Date de commencement d'activité : 30 juin 2020.
Publication légale : L'Union du Cantal *du* 23 septembre 2020.
Oppositions : Office GMT Notaires associés 11 bis place du Balat 15300 Murat.
Commentaires : Acte Authentique en date du 17/09/2020. Adresse de l'ancien propriétaire : 4 Avenue Hector Peschaud 15300 MURAT. Adresse du nouveau propriétaire : 4 Avenue Des 12 et 24 Juin 1944 15300 MURAT. Fonds de commerce de presse papeterie librairie sis à Murat (Cantal) 4 avenue Hector Peschaud, exploité à l'adresse du siège social et de l'établissement principal. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..